

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 Mai 2009

Délibération n°2009-20

Date de convocation : 18 mai 2008
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 21
Suppléants : 1
Absents non remplacés : 12
Votants : 22

L'an deux mil neuf, le vingt neuf mai à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. ROGIER - M. ORLANDO - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET
M. GRANIER - M. GOUDON - M. BEL - M. GUIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. BARONE - M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. DEL BIANCO -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. STANZIONE - M. GROS - M. MARGAILLAN - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - Mme FAUCELLI - M. BELLEVILLE - M. VACCHIANI -
M. SERAFINI - M. BOISSON - M. FENOUIL - M. MILON - M. PECOUL - M. CHAFFARD -
M. ANASTASY - M. CARDENNES

Secrétaire de séance : M. ORLANDO



OBJET : Personnel - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé le tableau suivant :

Grades	Catégorie	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus	Activité Accessoire
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial principal	A	1	0	0
Attaché territorial	A	1	1	0
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
TOTAL		4	2	0

EMPLOI FONCTIONNEL	Catégorie	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus	Activité Accessoire
Attaché territorial principal détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	A	1	0	0
TOTAL		1	0	0

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 34,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2009-18 en date du 29 mai 2009 portant ouverture et fermeture de grades,

Vu la délibération n° 2009-19 en date du 29 mai 2009 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

OUI l'exposé du rapporteur,

Le Comité Syndical :

- ADOPTE la mise à jour du tableau des effectifs comme décrit ci-dessus.
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SMBVA au chapitre 012.

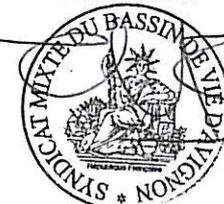
Vote du Comité :
 POUR : 22
 CONTRE : /
 ABSENTION :

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : 12 JUIN 2009

Pour extrait conforme
 Le Président

Pour le Président,
 et par délégation,
 le Vice-président :

Alain Milon



A. CORTADE